

207 - GOUY - 28062019 - 09H57

Sujet: [INTERNET] Enquête publique projet éolien "Moulin à Vent"

De : Michèle Gouy <michelegouy@gmail.com>

Date : Fri, 28 Jun 2019 09:57:20 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Madame, Messieurs les commissaires enquêteurs,

Veillez trouver en pièce jointe ma contribution à l'enquête publique du projet de parc éolien du "Moulin à Vent", situé sur les communes de Villefavard et Dompierre-les-Eglises.

Cordialement.

Michèle GOUY

Contribution M. GOUY.odt	Content-Type: application/vnd.oasis.opendocument.text Content-Encoding: base64
---------------------------------	---

Madame et Messieurs les commissaires-enquêteurs,

Je souhaite apporter ma contribution afin de vous signifier **ma totale opposition** au projet de parc éolien du Moulin à Vent situé sur les communes de Villefavard et Dompierre-les-Eglises.

Les projets éoliens s'intègrent dans la politique de transition énergétique basée avant tout sur la diminution du niveau de CO₂, afin de réduire les effets du réchauffement climatique.

Je pense que dans ce contexte, l'énergie éolienne industrielle est une ineptie écologique, sachant que la production d'électricité en France est dé-carbonée à hauteur de 86 %.

Du fait de son environnement préservé, notre département contribue naturellement à la lutte contre le réchauffement climatique puisque les végétaux absorbent le CO₂.

Le relief vallonné typiquement limousin ne se prête aucunement à l'implantation de machines de 180 m de haut.

De plus, de récents sondages ont montré une opposition grandissante à cette énergie soi-disant verte.

Ces installations industrielles en pleine campagne génèrent de nombreuses interrogations et qui mieux que le promoteur du parc éolien du Moulin à Vent peut répondre à mes questionnements :

Le promoteur peut-il indiquer le taux de CO₂ émis par une éolienne en tenant compte de la fabrication des matériaux qui la compose, du transport du lieu de fabrication au site d'implantation et l'ensemble du processus de recyclage ?

Combien de camions sont nécessaires à la fabrication du socle en béton ferrailé ?

Des études ont-elles été menées pour connaître l'impact de l'enfouissement de plusieurs centaines de tonnes de béton et de ferraille ?

Vu le gigantisme des éléments d'une éolienne, le transport par camions nécessite-t-il le renforcement des routes et chemins d'accès et aux frais de qui ? Contribuables ou promoteurs ?

Plusieurs zones humides , c'est-à-dire des zones à haute valeur écologique, ont été identifiées sur le site d'implantation du Moulin à Vent. Quels moyens seront mis en œuvre pour s'assurer qu'elles ne seront impactées d'aucune façon ?

Comment se fait-il qu'un tel projet soit envisagé si près de l'église de Saint-Sornin-Leulac, connu et reconnu pour sa richesse en matière de chauves-souris, espèces extrêmement sensibles à l'éolien ?

De récents reportages ont mis en avant les problèmes survenus dans les élevages suite à l'implantation de parcs éoliens à proximité des fermes. Compte tenu de l'importance de la viande bovine limousine dans l'économie locale , le promoteur a-t-il pris en compte ce paramètre ?

Que se passe-t-il lorsque le vent ne souffle pas ? Quelle infrastructure prend le relais ?

Dans de nombreux témoignages diffusés dans les médias, des riverains de parcs éoliens se plaignent de troubles sanitaires (vertiges, acouphènes, insomnies, etc.), le promoteur peut-il certifier et prouver que les riverains du parc du Moulin à Vent n'auront pas à subir de tels désagréments ?

Cordialement.

Michèle GOUY
5 Lavaud Jaloulaud
87640 RAZES